

Réponse du Nouveau-Brunswick
à l'ébauche de la
Politique canadienne du sport et du plan d'action

Rédigé par la Direction du sport, des loisirs et de la vie active
en consultation avec la communauté
le 28 janvier 2002

Réponse du Nouveau-Brunswick à l'ébauche de la Politique canadienne du sport et du plan d'action

Participants au groupe de discussion

Un groupe de discussion s'est réuni le 15 janvier pour discuter de l'ébauche de la Politique canadienne du sport et du plan d'action, pour exprimer des opinions et pour faire des propositions de changement. La plupart des personnes présentes avaient participé au Sommet national sur le sport et à la séance de compte rendu ultérieure du groupe de discussion au Nouveau-Brunswick.

Dennis J. Furlong MD, ministre de l'Éducation, Secrétariat à la Culture et au Sport

Aline Saintonge - Secrétariat à la Culture et au Sport

Guy Lavolette - Ski de fond

Pierre Turmel - Centre de formation des entraîneurs

Annette Wetmore - Association des parcs et des loisirs du Nouveau-Brunswick

Kathy MacFarlane - Sport NB

Jack Lawson - Volleyball NB

Jay Peters - Cercle de sports et loisirs mi'kmaq et malécite

Suzanne Mason - Direction du sport, des loisirs et de la vie active

René Pelletier – Direction du sport, des loisirs et de la vie active

Suzanne Coffey - Direction du sport, des loisirs et de la vie active

Steve Harris - Direction du sport, des loisirs et de la vie active

Claude Marquis - Direction du sport, des loisirs et de la vie active

Mémoires

Tous les partenaires du milieu des sports et des loisirs étaient invités à fournir une rétroaction par écrit concernant la politique et le plan d'action.

Nom/affiliation

Jim Morell (Centre de formation des entraîneurs)

Daniel Macdonald (Université de Moncton)

Jack Lawson (volley-ball)

Terry Whalen (base-ball)

Betty Bouma (patinage artistique)

Sport Nouveau-Brunswick

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Edie Wrench (golf - dames)

Association des sports interscolaires du Nouveau-Brunswick

Réponse du Nouveau-Brunswick à l'ébauche de la Politique canadienne du sport et du plan d'action

Observations générales

Les participants considéraient généralement que les buts de la politique exposés dans le document étaient concrets et reflétaient assez bien les points de vue du milieu sportif au Nouveau-Brunswick. On a convenu que le processus a été bénéfique jusqu'à présent et qu'il a engendré beaucoup d'enthousiasme et d'énergie dans le milieu sportif. Il a toutefois soulevé diverses attentes par la même occasion. Il importe de canaliser cette énergie positive en prenant des mesures rapides et efficaces pour en arriver à une politique satisfaisante.

On avait l'impression que le processus à l'origine du présent document ne correspondait pas exactement à celui décrit lors du Sommet national sur le sport. Un grand nombre de répondants ne voyaient pas le rapport entre le document et le travail des divers conseils consultatifs décrit au Sommet national sur le sport. On avait cru percevoir au Sommet que ces conseils consultatifs devaient constituer le lien avec le milieu sportif. Malheureusement, il y a eu peu de communication, sinon aucune, entre notre communauté sportive et les comités consultatifs nationaux. La communauté aurait été en meilleure position pour évaluer l'ébauche de la Politique canadienne du sport et du plan d'action si elle avait pu la relier aux autres pièces du casse-tête. De plus, certains membres de la communauté considèrent actuellement qu'il s'agit d'une politique gouvernementale, et qu'elle est déconnectée de la communauté sportive. Il faut accroître la participation de la communauté sportive si l'on veut mener cette politique à bonne fin.

On s'entendait généralement pour dire que la bonne mise en œuvre de cette politique du sport dépendra des ressources disponibles. Pour maintenir un financement accru, il est établi que le grand public doit être convaincu des avantages de la participation aux sports. Par conséquent, il faut saisir clairement les avantages de cette politique pour le grand public et en faire la promotion.

La Politique canadienne du sport reconnaît la valeur d'une plus grande base de participation aux sports. Au Nouveau-Brunswick, il est établi que la plus grande partie des avantages s'est située à la base de la pyramide du développement sportif. Les intervenants du secteur connaissent bien le pouvoir d'une activité physique régulière pour améliorer la santé personnelle, socio-économique et environnementale de notre population. Par contre, la politique ne fait pas de lien précis entre la participation aux sports et les avantages établis. La politique devrait relier le sport à la santé et au bien-être de la population. Elle devrait aussi indiquer les liens qui existent entre la politique et les stratégies d'activités régulières, comme l'initiative pour réduire l'inactivité physique de 10 % et les projets des communautés scolaires actives.

La politique pourrait être enrichie par une meilleure définition du rôle de tous les intervenants du système. Cette mesure permettrait de clarifier le contenu et de promouvoir une meilleure interaction.

Il est très important d'inclure tous les intervenants dans les discussions (surtout les agents d'exécution comme les ONS, les OPS et les représentants locaux) pour faire accepter le projet et assurer une exécution réussie du plan d'action.

Première question

Les buts énoncés dans la politique correspondent-ils à vos intérêts et à vos priorités en matière de sport?

- 1. D'ici 2012, qu'une proportion significativement supérieure de Canadiens et de Canadiennes soient engagés dans des activités sportives de qualité, et ce à tous les niveaux et quelle que soit la forme de leur participation, et que cette participation reflète toute la diversité de la population canadienne.*
- 2. D'ici 2012, que le nombre de sportifs canadiens de talent ait augmenté et que la performance et le classement des athlètes canadiens, obtenus en toute justice et équité aux plus hauts niveaux compétitifs nationaux et internationaux, atteignent systématiquement les niveaux de performance mondiaux.*
- 3. D'ici 2012, que les composantes prioritaires d'un système soutenu par des valeurs éthiques favorisant la participation sportive et centré sur le développement des athlètes soient en place et continuellement renforcées selon les besoins.*
- 4. D'ici 2012, que les composantes du système sportif canadien soient davantage interdépendantes et harmonisées par suite de l'engagement des intervenants à entretenir une bonne communication et une collaboration efficace.*

Comme les buts de la politique sont très généraux et couvrent la gamme complète des sports, presque toutes nos priorités sont visées par ces déclarations.

Les buts sont tellement généraux qu'il sera difficile de mesurer les progrès réalisés pour les atteindre, et il n'y aura pas d'obligation de rendre compte. On propose d'inclure des buts plus précis dans le plan afin d'orienter l'action et d'accroître l'obligation de rendre compte. On pourrait notamment ajouter des objectifs pour chaque but de la politique ou établir des plans d'action plus précis.

Il importe d'arriver à un bon équilibre dans le système. On considère qu'à l'échelle nationale, on a accordé trop d'importance au développement des équipes et des athlètes exceptionnels. Cette orientation a nui au système de développement des athlètes. Les buts de la politique ne sont pas établis par ordre de priorité, et ils n'indiquent pas les orientations à adopter pour le système. On propose d'avoir au tout début de la politique un énoncé clair de ce qu'est notre objectif final.

Le but de la politique en ce qui concerne l'excellence est trop général, et il n'indique pas clairement où sont les priorités. Ce document ne répond pas à certaines questions fondamentales, et il faut y répondre avant d'engager la mise en œuvre. Pourquoi cherchons-nous à atteindre l'excellence? Est-ce parce que nous croyons que chaque Canadien a le droit de satisfaire au maximum son intérêt pour un sport? Est-ce parce que le succès sportif engendre une fierté dans notre pays? Est-ce parce que nous espérons que le succès et la publicité qui entourent les sports peuvent motiver un plus grand nombre de personnes à participer, à adopter un sport et à profiter des avantages connexes? Est-ce pour toutes ces raisons? Et, dans l'affirmative, avons-nous les moyens pour accomplir tout cela?

Le but relatif à une excellence accrue semble favoriser les sports individuels plutôt que les sports collectifs. Par ailleurs, la participation se retrouve principalement dans les sports collectifs (hockey, soccer, basket-ball, softball, base-ball et volley-ball). L'énoncé du but devrait faire précisément référence aux équipes canadiennes, à moins qu'il soit intentionnel de favoriser les sports individuels parce qu'il y a plus de chances pour ces athlètes de gagner des médailles aux grands événements sportifs.

On considère qu'il faut appuyer l'excellence et prendre davantage en considération l'incidence de ce genre de succès sur les taux de participation et les niveaux de performance futurs. Le succès dans un sport très populaire et la capacité d'accroître le nombre de membres auront une bien plus grande incidence sur l'accroissement de la participation que le succès dans un sport qui attire peu de gens et qui a des possibilités de croissance limitées.

Deuxième question

Existe-t-il des intérêts ou des priorités qui devraient faire partie de la politique et qui sont actuellement absents?

Au Sommet national sur le sport tenu à Ottawa, on a abordé le concept d'un nouveau groupe directeur pour les sports, et il semblait rallier un certain nombre de personnes. Ce concept était totalement absent de tous les documents produits après le Sommet. On déplore également que la politique ne tienne pas compte du besoin d'avoir un seul porte-parole pour les sports. La communauté est fragmentée, et elle ne profite pas des avantages d'un porte-parole unique et influent. Il serait peut-être bon d'ajouter un élément à la section des ressources optimisées qui traite de ces questions.

La politique n'indique pas précisément le rôle important joué par les officiels dans le système sportif. Il faut que l'on reconnaisse dans une certaine mesure le rôle vital de l'officiel. Cet élément pourrait être ajouté à la section « La situation actuelle : tendances et défis » et dans le premier point du but relatif aux ressources optimisées.

Plus de la moitié de la population du Nouveau-Brunswick demeure en milieu rural. Ces collectivités connaissent des difficultés spéciales qui réduisent la participation. Il est

généralement moins facile d'accéder aux installations convenables, et les nombreux élèves qui empruntent l'autobus scolaire pour se rendre à l'école et en revenir peuvent être limités dans leur participation aux activités parascolaires. Il faudra recourir à des méthodes spéciales pour amener les collectivités rurales à participer aux mesures qui favorisent la réalisation des buts de la politique.

Au Sommet national sur le sport, on a établi un comité consultatif pour assurer la liaison entre tous les organismes nationaux et provinciaux en utilisant la technologie moderne. Cette mesure doit être incorporée au plan.

On a soulevé la question de promouvoir et de favoriser la participation des personnes handicapées. Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a proposé l'adoption d'un plan national d'inclusion par les ONS comme condition de financement.

Troisième question

Comme cette politique aura pour compléments quatre différents types de plan d'action, les mesures comprises dans le plan d'action FPT sont-elles appropriées pour la réalisation de chacun des buts de la politique?

Participation accrue

Les mesures proposées ne feront pas entièrement progresser le système vers une participation accrue.

On considère que le fait d'encourager les organismes sportifs nationaux et provinciaux à accroître le nombre de membres aura peu d'effet positif sans une augmentation de leur capacité d'exécution des programmes et l'adoption de modèles de financement favorables à ce but. La section sur les ressources optimisées doit traiter directement de ce sujet.

Le lien est faible en ce qui concerne la communauté, surtout pour les loisirs municipaux, et il faut renforcer ce lien. Sans la participation des groupes récréatifs communautaires, il sera difficile d'atteindre les buts établis. Il faut donner à l'Association canadienne des parcs et loisirs la possibilité d'obtenir les renseignements nécessaires et de se considérer davantage comme partie concernée par la politique.

Aucune mesure ne vise précisément à supprimer les obstacles à la participation. Une déclaration d'intention vise à augmenter l'accès et l'équité dans le sport pour les groupes sous-représentés, mais les Canadiens constituent en général un groupe sous-représenté, et la réduction des obstacles habituels à la participation contribuerait à accroître le niveau d'activité et devrait être incluse en tant que mesure ou intention.

En plus de la mesure qui concerne la promotion d'une plus grande activité sportive et physique dans les milieux scolaires, il faut prévoir une disposition pour accroître l'exposition des élèves à une éducation physique de qualité, y compris l'enseignement des habiletés motrices de base.

Excellence accrue

Les mesures proposées suscitent de nombreuses questions sur la façon d'atteindre le but.

La plus grande faiblesse du système a été la trop grande importance accordée à la performance internationale des équipes et des athlètes nationaux, ce qui a entraîné un moins grand intérêt pour le reste du modèle de développement des athlètes. Cette situation est véritablement la principale question à régler. On semble avoir abandonné le concept de pyramide pour le développement sportif, où une grande base de participation alimente un système de club compétitif menant aux compétitions de niveau provincial et, par la suite, au niveau supérieur d'athlète faisant partie d'équipes nationales. On considère généralement que dans le but de rester compétitifs à l'échelle internationale, les organismes nationaux ont concentré les ressources et les efforts sur leurs équipes senior nationales, en laissant la base de la pyramide de plus en plus mince et en créant un écart toujours croissant entre le niveau supérieur et les autres niveaux de compétition. La mesure visant à établir des objectifs de performance pour les grands événements sportifs pourrait avoir comme effet de perpétuer la tendance actuelle. Il faut souligner davantage le besoin d'établir des objectifs pour les programmes des équipes nationales junior et pour les niveaux de performance aux championnats nationaux junior. Les objectifs ne doivent pas correspondre seulement au nombre de médailles et aux rangs, et ils doivent être mesurés de façon plus objective.

Les Jeux du Canada ne constituent qu'une petite partie du système de développement des athlètes. Les clubs sportifs, les organismes provinciaux, les organismes nationaux, les centres d'entraînement nationaux, les entraîneurs et divers autres intervenants du système contribuent beaucoup au développement des athlètes. Les Jeux du Canada peuvent fournir une motivation additionnelle et certainement agir comme catalyseur de développement, surtout lorsqu'il s'agit d'aller chercher un financement additionnel dans les secteurs public et privé. On avait convenu que les Jeux du Canada étaient mis sur pied pour favoriser le développement des athlètes, mais qu'il s'agissait également d'un moyen de développement du pays. Les Jeux du Canada procurent une tribune pour les meilleurs athlètes canadiens de différents groupes d'âge afin qu'ils puissent se réunir et compétitionner (et se développer dans ces compétitions).

On ne pense pas que l'établissement de normes de performance pour les Jeux du Canada auront comme effet d'améliorer les niveaux supérieurs de performance. Il est plus probable que cette mesure réduise le nombre de compétiteurs aux Jeux, et qu'elle réduise par le fait même l'importance des Jeux comme événement national.

Ressources optimisées

On s'interroge sur l'adoption du programme EFAC au Nouveau-Brunswick. Le PNCE en place fonctionnait assez bien. Ce que l'on connaît du programme EFAC semble bon en principe, mais on entretient des doutes sur la capacité des organismes à exécuter le programme. La mesure C1 pourrait être améliorée en incluant un processus qui englobe les partenaires au niveau provincial.

La nécessité d'accroître notre bassin de bénévoles n'est pas incluse dans la liste de mesures, mais il s'agit d'un problème grave. Le nombre de bénévoles actifs est à la baisse. Les bénévoles qui continuent d'œuvrer dans les sports sont continuellement appelés à diriger de façon meilleure et différente. Il faut adopter une mesure qui appuie le recrutement, la formation, le perfectionnement et le maintien des bénévoles.

La réfection des installations de sports et de loisirs n'est pas une priorité dans le programme d'infrastructure fédéral au Nouveau-Brunswick. Les fonds de ce programme sont affectés à d'autres priorités, comme les services d'eau et d'égout. Nous pourrions avoir des résultats différents si la mesure C3 établissait que le programme d'infrastructure doit consacrer une proportion minimale des fonds d'infrastructure à la réfection des installations de sports et de loisirs à accès facile, ou qu'il faut établir un programme d'infrastructure distinct à cette fin.

L'élaboration d'une stratégie pour accroître et diversifier la base de ressources pour les sports ne suffit pas à faire progresser le but de la politique en matière de ressources optimisées. La grande priorité consiste à accroître la capacité de ceux qui œuvrent dans notre système. La mesure devrait être rédigée comme suit : Accroître la base de ressources pour les organismes sportifs à tous les niveaux, et procéder ensuite à l'élaboration d'une stratégie pour la diversifier.

Les petites provinces peuvent beaucoup moins atteindre les buts prioritaires que les grandes provinces. Au Canada atlantique, les athlètes de la plupart des sports sont désavantagés puisqu'ils reçoivent moins de ressources que ceux des autres provinces. Par contre, ils doivent assumer de plus grands frais pour compétitionner à cause de notre situation par rapport aux grands centres (groupes de formation et possibilités de compétition) et de notre démographie (faible densité de population et petites villes). La politique ne tient pas compte de la disparité entre les différentes régions du pays en vertu du système existant. Si cette question n'est pas réglée, elle entraînera une plus grande polarisation dans le système entre les nantis et les démunis. Une telle situation peut empêcher d'atteindre les buts de la politique en matière d'excellence et de participation.

Interaction efficiente

Les mesures énoncées ont été acceptées. On considère que les ONS doivent être responsables de tous leurs membres en adoptant des politiques qui fournissent à toutes les provinces une possibilité semblable de participer à la prise de décisions. Comme il faut assumer les coûts pour assister aux réunions nationales, les petits organismes provinciaux (qui doivent souvent payer plus cher pour y assister à cause de leur emplacement géographique) subissent une discrimination systématique. De plus, les délégués craignaient que les tentatives d'élaborer de nouvelles initiatives à l'échelle nationale soient accomplies sans que l'on ait réfléchi à la capacité d'exécution des organismes.

Quatrième question

Dans le plan d'action FPT, faut-il ajouter ou mentionner d'autres mesures qui ne sont pas actuellement énoncées pour la première période de trois ans?

À part la mise en œuvre du programme EFAC, le plan d'action ne mentionne pas la formation des entraîneurs sportifs. Il faut ajouter une clause à cet effet. La formation des entraîneurs n'est pas le seul point important, et la mesure devrait inclure le besoin de développer la fonction d'entraîneur à titre de profession.

On doit augmenter les ressources annuelles consacrées au développement sportif si l'on veut enregistrer des progrès considérables dans la hausse de la performance des équipes et des athlètes à tous les niveaux et accroître le nombre de Canadiens qui participent aux sports. Il faut prendre une mesure prioritaire à cette fin dès que la politique sera adoptée.

Il n'existe pas de mesure concernant l'accroissement de la participation des autochtones à tous les niveaux sportifs, et d'importants obstacles nuisent au progrès. Ainsi, la formule de financement du gouvernement fédéral pour les premières nations ne comprend pas d'appui pour les sports et loisirs communautaires.

La politique doit tenir compte du besoin d'effectuer d'autres recherches, surtout sur le volet de la participation du système. Ainsi, les personnes handicapées ont un plus faible taux de participation que les autres. Quels sont les obstacles existants et comment peut-on les abolir?

La mesure E1 comprend un point concernant la capacité du système de fournir des services aux athlètes dans les deux langues officielles. Ce service doit être étendu pour inclure d'autres formes de communication au besoin, comme le braille, la disquette et le langage gestuel.

Cinquième question

À votre avis ou selon votre organisme, quelle devrait être la mesure prioritaire (incluse ou non dans le plan) pour chaque but de la politique et dans le cadre du plan d'action FPT?

Participation

La priorité doit être accordée aux mesures 1 et 2. Il faut accroître les activités sportives et physiques en milieu scolaire jusqu'au point où chaque élève quittant l'école désire mener quotidiennement une vie physique active et possède les habiletés motrices de base nécessaires pour participer facilement à un grand nombre d'activités.

Excellence

La priorité consiste à augmenter le nombre d'entraîneurs qualifiés à temps plein.

Ressources

Accroître les ressources affectées aux partenaires sportifs nationaux et provinciaux, et adopter ensuite un système pour diversifier la base de ressources afin que les organismes puissent maintenir leurs efforts pour réaliser les buts de la politique.

Interaction

La priorité pour l'interaction dépend de l'injection de nouvelles ressources dans le système. Avec des ressources additionnelles, la mesure I3 serait automatiquement réglée et la mesure I4 serait la grande priorité. Sans ressources additionnelles, la mesure I3 serait la grande priorité.

Sixième question

De quelle façon votre organisme peut-il contribuer à la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport et du plan d'action FPT?

En général, chaque partenaire doit élaborer ses propres plans pour atteindre les buts de la politique dans son champ de compétence.

Le Plan stratégique élaboré par la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Nouveau-Brunswick, avec la participation de la communauté, correspond bien à l'ébauche de la Politique canadienne du sport. Le plan opérationnel 02/03 sera établi en tenant compte de l'orientation et des mesures proposées par le plan d'action national. L'accroissement de l'activité physique dans le réseau scolaire est une priorité au Nouveau-Brunswick et, en vertu d'un accord bilatéral, le Nouveau-Brunswick souhaite réaliser un projet pilote scolaire et communautaire en vue de promouvoir l'activité physique et d'accroître la participation.

Septième question

Avez-vous des suggestions pour assurer la communication régulière de vos intérêts et aspirations?

- Adopter un système ouvert de communication bilatérale.